



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2024, À 17 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme	Joanie Perron	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROTOCOLE DE GESTION DU DRAKKAR DE BAIE-COMEAU

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Rés. 2024-427

Rés. 2024-428

Rés. 2024-429



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-49 afin d'autoriser le maire à signer le protocole de gestion du Drakkar de Baie-Comeau liant la Ville de Baie-Comeau et Hockey junior Baie-Comeau pour une durée de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-1113 CONCERNANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, PROGRAMMATION 2024-2025

La conseillère Odette Lavigne donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1113 concernant le Programme Rénovation Québec, programmation 2024-2025.

Ce règlement est adopté afin de prolonger la date limite pour le dépôt d'une demande d'inscription et d'indiquer un montant cumulatif maximal par bâtiment pour les différents volets.

6. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-1113 CONCERNANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, PROGRAMMATION 2024-2025

Rés. 2024-430

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1113 concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1120 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET MANDATS PROFESSIONNELS - EMPRUNT DE 11 071 910 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux d'aménagement des bâtiments municipaux et de divers mandats professionnels ;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 11 071 910 \$ incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville ;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 18 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Rés. 2024-431

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels - Emprunt de 11 071 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

9. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2024-432